

TROC de jeux



S'INSCRIT DANS

LE PRINCIPE DES 4 R

- Réduire la consommation de ressources naturelles et la production de déchets.
- Réutiliser les matériaux et les produits pour prolonger leur durée de vie.
- Réparer les produits pour leur donner une seconde vie.
- Recycler les matériaux et déchets pour créer de nouveaux produits et réduire la dépendance aux ressources naturelles non renouvelables.

NOUS CONTACTER

Ludothèque

- 📞 06-49-31-95-56
- ✉ ludotheque@perigord-limousin.fr
- 🌐 www.perigord-limousin.fr
- 📍 Rue Albert Theulier - Thiviers



En partenariat avec l'Espace Familles

Conception service Communication CCPL - Ne pas jeter sur la voie publique

CULTURE ENFANCE JEUNESSE

JEUX DE
CONSTRUCTION

DE SOCIÉTÉ

D'ASSEMBLAGE

Merc.
11
MARS
10h > 12h et
14h > 17h

GRATUIT

TROC DE JEUX

LUDOTHEQUE
Rue Albert Theulier - THIVIERS

Dépôt des jeux et jouets :
du Samedi 7 Février
au Samedi 7 Mars

INFOS



CONTACTS & INSCRIPTIONS

06.49.31.95.56
ludotheque@perigord-limousin.fr



Vous avez des jouets
qui dorment dans votre placard
ou votre grenier ?



La Ludothèque Périgord Limousin et
l'Espace Familles organisent un troc
de jouets et jeux de société :

Mercredi 11 mars 10h-12h et 14h-17h

CHAQUE FAMILLE PEUT DÉPOSER :
jusqu'à 15 articles
(en fonction du volume)
du 7 Février au 07 Mars à la ludothèque
à ses heures d'ouverture.

En contrepartie, elle recevra un ticket
correspondant au nombre de jeux ou
jouets déposés.

Ce ticket permettra le jour du troc de
choisir un nombre de jeux et de jouets
équivalent au nombre d'articles déposés.

Règlement du troc

- Le troc de jouets et jeux de société s'adresse aux enfants et aux adultes, et repose sur le principe **d'échange**.
- Tous les enfants doivent être **accompagnés d'un adulte**.
- **Aucune vente** ni achat ne sont autorisées entre les parties. Le troc se fait librement, sans échange d'argent et **sans considération d'équilibre** entre ce que vous proposez et ce que vous emportez.
- **L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable** si les participants ne repartent pas avec des articles dont la valeur monétaire n'est pas égale aux articles déposés.
- Ces objets devront être en bon état. Les ludothécaires se réservent le droit de refuser tout objet ne correspondant pas à ce critère. **Prévoir les piles pour les objets qui en ont besoin pour test.**

DÉPÔT DES JEUX ET JOUETS
du Samedi 7 Février
au Samedi 7 Mars
à la ludothèque

- Les organisateurs se réservent le droit d'**annuler** ou de **reporter** la manifestation en cas de force majeure.

• **Les jeux et les jouets acceptés sont :**

- Jeux de société complets,
 - Jeux d'imitation
poupées, habits, malles de bricolage, dinettes...
 - Jeux de construction : briques, engrenages...
 - Jeux de mise en scène : châteaux forts, fermes, marionnettes...
 - Jeux premiers âge : hochets, toupies, jeux de bain...
 - Déguisements avec ou sans accessoires
 - Jeux de plein air : raquettes, ballons...
 - Puzzles complets avec le modèle
- Chaque participant peut déposer jusqu'à 15 articles (en fonction du volume), en bon état et complets.
 - Lors du dépôt, les participants se verront remettre un ticket correspondant au nombre de jeux ou jouets déposés. Ce ticket leur sera **indispensable** le jour du troc pour choisir un nombre de jeux et de jouets équivalent au nombre d'articles déposés.
 - A la fin du troc, les jeux et jouets qui n'auront pas trouvés preneurs pourront être **recupérés** par la ludothèque (et mis en prêt pour continuer à bénéficier au plus grand nombre) ou seront apportés à la Recyclerie.